



Compte rendu des workshops relatifs à la gestion des déchets de verdure

L'incinération à l'air libre de déchets de verdure est non seulement source de troubles de voisinage et constitue un risque d'incendie accru, mais est également émetteur de nombreux polluants en quantités importantes, tels que les HAP, les composés organiques volatils, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone et les dioxines et furanes. Par ailleurs, le brûlage de déchets verts détruit une source d'énergie renouvelable. Au vu de tous ces facteurs et dans l'optique de l'économie circulaire, un des objectifs futurs est de valoriser la biomasse produite sur le territoire-même du Luxembourg.

Pour la saison à venir, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures se propose de développer, en collaboration avec les acteurs concernés, un réseau national pour la collecte et la valorisation de quantités substantielles de déchets de verdure qui émanent notamment de la viticulture, de la sylviculture et de l'agriculture ainsi que des vergers.

C'est dans ce cadre qu'un workshop a eu lieu jeudi, le 2 juin 2016 dans les locaux du Ministère du Développement durable et des infrastructures. Cette occasion a réuni plus de 70 acteurs concernés par la gestion des déchets de verdure afin d'aborder et de discuter les besoins et les possibilités de la mise en place d'une logistique de collecte et de traitement de ces déchets au niveau national.

Après une introduction générale au sujet, trois groupes de discussion ont été mis en place pour discuter en petit groupe des sujets tels que la problématique, la logistique et la valorisation énergétique des déchets de verdure.

Workshop 1 : Problématique – Quels sont les problèmes actuels vus par les producteurs de déchets de verdure ?

Les problèmes essentiels rencontrés sont :

- l'accessibilité des endroits ;
- le fait de ne pas être le propriétaire des champs avoisinants ;
- le stockage limité dans les alentours ;
- l'inégalité des sols, la topographie ;
- le risque de dégâts de surface ;
- la charge de travail trop importante ;
- le risque d'incendie.

D'autres problèmes, spécifiques aux secteurs, telle que l'obligation de travailler la nuit, la gestion du bois flotté et des zones inondables, l'accès aux vignes et vergers ont également été évoqués.

Pour ce qui est de l'accès à des endroits sensibles, le problème qui se pose est que, le plus souvent, ni les communes, ni l'acteur en question ne sont propriétaires des champs avoisinants, notamment pour l'entreposage en vue d'une collecte. Par conséquent, il faut demander l'accès et la remise en état des lieux après l'enlèvement des déchets de verdure. Encore faut-il veiller, dans la mesure du possible, à ne pas nuire à la surface cultivée lors de la collecte.

La discussion a également porté sur l'aspect phytosanitaire. Ainsi, pour certaines infestations, un stockage prolongé des espèces infectées est impensable, suite à un risque accru de transmission. La seule solution consiste dans le défrichage et l'incinération des plantes contaminées pour circonscrire la pression d'infection. De même, la collecte des plantes envahissantes et des plantes contaminées est déconseillée et l'incinération est à privilégier. Pour ces dernières, il s'agit d'éviter que les spores et champignons ne se dispersent. Dans ce contexte, la question se pose du devoir de fournir une preuve. Afin d'assurer la certitude juridique, il est proposé d'élaborer une procédure avec formulaire-type pour les circonstances hors de portée de la loi (arboriculture fruitière, viticulture, agriculture). L'autorité compétente à laquelle cette demande sera à adresser reste à préciser. Cela pourrait être la commune ou le ministère. Jusqu'à présent aucune disposition de la loi ne prévoit une telle démarche. S'inspirant du modèle allemand, la demande servira à aviser l'autorité compétente de la date, de la nature du déchet et de la raison de l'incinération.

Les participants ont également remarqué que les quantités de déchets de verdure varient fortement pendant l'année. Ainsi, d'éventuels problèmes de circulation aux périodes de pointe et des embouteillages sur les installations pourraient occasionner des difficultés. Par ailleurs, un

impact potentiel d'un renforcement de la collecte des déchets de verdure est l'augmentation du trafic en général. A cet égard, les participants souhaitent qu'un bilan économique soit dressé. En ce qui concerne le transport, il faudrait que seuls les déchets de verdure broyés soient transportés pour éviter des transports à vide. En dépit des différents problèmes identifiés, une étude sera réalisée sous la responsabilité de l'Administration de l'environnement pour déterminer les quantités réellement produites.

La cadence pour enlever les déchets de verdure est un autre point important. Il ne faut pas les entreposer trop longtemps pour éviter que des insectes ou des animaux s'y implantent. Le stockage prolongé cause également une chute du rendement agricole. Pour les quantités de déchets de verdure collectées, il faut trouver des débouchés comme par exemple des installations intéressées à leur valorisation. Dans ce contexte, la création de suffisamment de points de collecte régionaux serait à considérer.

Le plus important est de mettre en place un système pour les producteurs de déchets de verdure. Il importe dès lors de fournir l'information nécessaire. Cette information doit porter entre autres sur les capacités disponibles et les différents points de collecte. D'une manière générale, il faut présenter les possibilités et organiser la collecte.

La valorisation des déchets de verdure entrainera également un changement du parc de véhicules. Ainsi il faut des machines pour le broyage, la collecte, etc. Dans ce contexte, il fut remarqué que l'assentiment de la société sera à obtenir pour ce travail dispendieux en termes de machines. Il fut remarqué qu'actuellement le SICONA dispose des meilleures machines mais ne peut pas desservir tout le monde en même temps.

Tous ont reconnu le fait que les producteurs doivent s'en tirer à meilleur compte et que la collecte ne doit pas générer de cout supplémentaire. Par conséquent, les participants proposent deux options, soit la vente selon les conditions du marché, soit l'enlèvement gratuit des déchets de verdure. Dans l'idéal, le marché serait viable et autosuffisant. Pourtant un financement de départ sera nécessaire. Même si l'enlèvement serait « gratuit », les couts engendrés seraient à la charge des syndicats et communes.

La gestion des déchets de verdure pourrait aussi s'inscrire dans le programme de création d'emplois verts.

Un autre point soulevé était celui du traitement des cendres provenant des installations d'incinération. Pour ces dernières, il serait intéressant de donner une orientation claire.

En guise de conclusion, selon les participants, il faut offrir une solution globale au problème au lieu d'être répressif. Il faut un plan, une perspective ainsi que des procédures pour les cas

exceptionnels. Aussi, par le biais des administrations publiques, il faut montrer la réussite d'une telle logistique.

Workshop 2 : Logistique – Comment développer une logistique de collecte des déchets de verdure?

D'abord la situation légale fut l'objet des discussions. Ainsi, pour ce qui est des entrepôts et des points de collecte, il faut respecter les dispositions de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et celles de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets. Une harmonisation de la définition de « déchet » est préférable.

En matière de broyage, divers problèmes ont été identifiés. Ainsi, en ce qui concerne le broyage dans les localités, les réglementations communales respectives sont à respecter. Par ailleurs, il serait envisageable de déterminer la quantité minimale de déchets de verdure à partir de laquelle un broyeur sera mis à disposition. En ce sens, le nombre de broyeurs disponibles est à répertorier.

Dans un premier temps, il s'agit de mettre en place ou de renforcer les structures de collecte pour la gestion de grandes quantités de déchets de verdure.

Un autre aspect à considérer consiste dans la nécessité d'optimiser la collecte et le transport pour éviter des déplacements excessifs ou inutiles.

En général, une analyse du potentiel sera à conduire pour prendre connaissance des quantités ainsi que de la qualité des déchets de verdure. Au moyen de ces données, il sera possible de déterminer le pouvoir calorifique respectif des différentes fractions de déchets de verdure. La possibilité d'un tri sur place des différentes fractions et l'économicité d'une collecte de la fraction fine font également partie de cette étude.

La question de la responsabilité a également été posée pour ce qui est des points de collecte. En effet, qui assume la responsabilité pour d'éventuels dégâts ou des dépôts illégaux ?

En ce qui concerne la collecte des déchets de verdure, il est proposé de s'inspirer du modèle de la collecte au niveau national des films d'ensilage.

Un point relevé à plusieurs reprises est la nécessité de connaître la capacité de valorisation des installations existantes. Par ailleurs, des synergies sont à développer entre les communes disposant des points de collecte et les communes disposant des installations fonctionnant avec des copeaux de bois.

Les points de collecte décentralisés ont également été discutés. Pour ces derniers, il faut déterminer leur taille et décider s'ils peuvent également servir d'entrepôt pour les quantités

broyées. De même, il faut s'interroger sur la rentabilité d'un broyage sur place ou d'un broyage à l'entrepôt.

La sécurité de l'approvisionnement revêt d'une importance tant pour les installations de plus grande taille que pour les producteurs. Ainsi, la gestion de la biomasse et le cadastre des haies et des arbres seront à prendre en considération lors de la mise en place de la logistique.

Workshop 3 : Valorisation énergétique – Comment optimiser la valorisation énergétique des déchets de verdure ?

En complément des discussions menées dans les deux autres groupes de travaux, les discussions de ce groupe ont porté sur les structures de valorisation.

Les structures existantes sont :

- structures communales, y inclus le Minett-Kompost ;
- Soil-Concept ;
- le chauffage aux copeaux de bois de la commune de Beckerich ;
- les installations du SICONA ;
- Burgo Ardennes (Virton) ;
- ...

La plupart de ces structures ont encore des capacités disponibles. L'installation du Kiowatt qui tourne déjà à plein régime est actuellement conçue pour traiter les déchets de bois traités. Quant à Kronspan, il reste à voir si des déchets de verdure de tiers seront acceptés dans leur nouvelle installation. Avant de pouvoir optimiser la valorisation énergétique des déchets de verdure, il serait nécessaire de lancer une étude sur les quantités de déchets de verdure réellement produites ainsi que sur leur qualité.

En effet, il fut remarqué que les installations existantes ont été construites à d'autres fins. Pour ces dernières, le taux d'humidité des copeaux de bois produits à partir de déchets de verdure et les gaz qui en découlent peuvent poser problème. A cet égard, la possibilité d'une modification ou d'un ajustement de l'installation sera à étudier. Par ailleurs, les installations doivent être dotées d'une capacité de stockage suffisante pour gérer les flux saisonniers de déchets de verdure.

Pour ce qui est la production de paillis d'écorce, il a été relevé qu'elle sera difficilement réalisable au Luxembourg.

Conclusions

Les déchets de verdure constituent une source d'énergie renouvelable non négligeable. Leur valorisation nécessite cependant la mise en place de réseaux de collecte, de broyage et d'entreposage. Les capacités de traitement encore disponibles ou les besoins en capacités supplémentaires sont encore mal connues. Par ailleurs, de nombreuses questions organisationnelles restent à clarifier.

En vue de la définition d'une solution permettant la valorisation des déchets de verdure actuellement incinérés à l'air libre, l'Administration de l'environnement va engager dans les plus brefs délais une étude de potentiel pour déterminer notamment les quantités et natures de déchets verts disponibles, les capacités de traitement et de valorisation existantes, les besoins éventuels en capacités supplémentaires, les acteurs possibles, etc.

Liste des participants

Martine BISSEN	Administration des Bâtiments publics
Christian STOOS	Administration des Bâtiments publics
Marc TURPEL	Administration des Bâtiments publics
Patrick JACOBY	Administration Communale de Beckerich
Robert LEVEN	Administration Communale de Hesperange
Claude BESCH	Administration Communale de Käerjeng
Fernand JUNGMANN	Administration Communale de Differdange
Carlo SCACCHI	Administration Communale de Differdange
Mike HAGEN	Administration Communale de Junglinster
Jean-Marie KLEIN	Administration Communale de Mersch
Simone DENGLER	Administration de l'Environnement
Pierre DORNSEIFFER	Administration de l'Environnement
Sandra FLAMMANG	Administration de l'Environnement
Stephanie GOERGEN	Administration de l'Environnement
Serge LESS	Administration de l'Environnement
Robert SCHMIT	Administration de l'Environnement
Christine BARTHELEMY	Administration de la Gestion de l'Eau
Manu MAAS	Administration de la Gestion de l'Eau
Eric DIMMER	Administration de la Nature et des Forêts
Georges KUGENER	Administration de la Nature et des Forêts
Laurent SCHLEY	Administration de la Nature et des Forêts
Nino CAMAIONI	Administration des Ponts & Chaussées
Jeannot JEANPAUL	Administration des Ponts & Chaussées
Marc RIES	Administration des Ponts & Chaussées
Laurent WOLTER	Administration des Ponts & Chaussées
Mike WEBER	Administration des Ponts & Chaussées
Pascal PELT	ASTA
Marc WEYLAND	ASTA
Anne ZANGERLE	ASTA
Pol GANTENBEIN	Chambre d'Agriculture
Camille SCHROEDER	Chambre d'Agriculture
Christian WESTER	Chambre d'Agriculture
Anne MAJERUS	Chambre des Métiers
Jérôme MERKER	Chambre de Commerce
Pit WINANDY	Forum pour l'emploi
Fränk THILL	Goblet Lavandier & Associés
Jacques WEYLAND	Goblet Lavandier & Associés
Serge FISCHER	Institut viti-vinicole
Alexandre HANNARD	Kiowatt

Bruno DOMANGE	Kronospan
Daniel KOSTER	LIST
Georges GLESENER	Lëtzebuenger Privatbësch
Winfried VON LOË	Lëtzebuenger Privatbësch
John SLIEPEN	LuxEnergie
Louise FRIESEISEN	MBR Lëtzebuerg
Jean-Marie SCHILLING	MBR Lëtzebuerg
Jerry CLEMENT	Minett-Kompost
Helge DORSTEWITZ	iGLux / Minett-Kompost
Klaus GRÖLL	iGLux / Minett-Kompost
André LOOS	Ministère de l'Agriculture
Gérard MEYER	Ministère de l'Economie - Energie
Alain KLEIN	Naturpark Our
Marc THIEL	Naturpark Mëllerdall
Simone FELTEN	SIAS
Joël ADAM	SICA
Gérard ANZIA	SICONA-Centre
Fernand SCHOOS	SICONA
Remy HATTO	SIDEC
Francesco SLAVAZZA	SIDEC
Claude FEIPEL	SIDOR
Patricia DA MOTA	SuperDrecksKëscht
Arny JAKOBS	SuperDrecksKëscht
Romaine STRACKS	SuperDrecksKëscht
Johanne FALLECKER	SYVICOL
Roland HOFFMANN	CFL
Doris HORVATH	CFL
Pascal HUBERTY	CFL
Albert KALMES	CFL
Eric KIEFFER	CFL
Marc DEMOULLING	Soil-Concept
Ralf KOEHLER	Soil-Concept
Frank HAAG	Ville de Luxembourg - Service Hygiène
Aloyse HARLES	Ville de Luxembourg - Service Hygiène